



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Préavis N° 92/2016-2021

Demande d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 82'500.00 en augmentation du préavis N° 73/2016-2021 - Travaux de remise à niveau des installations techniques du Centre sportif et amélioration énergétique des bâtiments

Responsabilité du dossier :
Bâtiments, Energie
M. Denis Lehoux - municipal

Founex, le 26 octobre 2020

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Avancement actuel des travaux et état des comptes	3
3.	Travaux supplémentaire	4
4.	Crédit complémentaire	4
5.	Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

En date du 11 novembre 2019, le Conseil Communal a approuvé le préavis N° 73/2011-2016 - relatif d'une part aux travaux de remise à niveau des installations techniques du Centre sportif et, d'autre part, à une amélioration énergétique des bâtiments - et a accordé un crédit d'investissement de CHF 771'000.00.

Cependant, la société Eger Energy mandatée pour effectuer les travaux liés au remplacement de la chaudière par des pompes à chaleur (PàC), ainsi qu'à la pose de panneaux photovoltaïques (PV), a fait faillite courant le mois de juillet 2020.

En respect des termes du contrat de vente, portant sur un total de CHF 194'500.00 TTC, le 80% a été payé à ce jour. Malheureusement, la totalité du matériel ne nous a pas été livrée et une partie du travail n'a pas été effectuée, représentant un montant lié au contentieux Eger Energy de CHF 60'001.82 TTC.

Une démarche avec notre avocat sera dès lors entreprise afin de tenter de récupérer tout ou partie de cette somme.

La faillite d'Eger Energy est arrivée durant la période compliquée de reprise des travaux, après les arrêts des chantiers suite à la crise sanitaire de la Covid-19.

La reprise des travaux a pu être assurée par la société STG Energy. Une enveloppe d'offres comprenant la reprise et la finalisation de l'installation des PàC, la pose des PV en toiture des vestiaires de foot et le remplacement de la verrière de ces vestiaires une verrière PV a été proposée par cette société et validée par la Municipalité. La différence entre les offres de STG Energy et le reste non payé à Eger Energy représente la somme totale pour assurer la finalisation des travaux.

Offres STG Energy pour finalisation PàC, PV et verrière : CHF 61'340.00 (HT)

2. Avancement actuel des travaux et état des comptes

Les travaux de génie civils sont terminés. Toutefois de nombreux imprévus sont apparus en cours de chantier. Concernant les points les plus importants, nous pouvons relever :

- Terres polluées évacuées en DCMI, 10 fois plus que prévu initialement
- Terrassement, épaisseur de la dalle de béton bien supérieure à l'estimation initiale
- Creuse à la main supplémentaire entre bâtiments
- Remise en état des évacuations des eaux claires et drains
- Creuse pour l'alimentation électrique de la bulle du tennis (Report du préavis terrain de foot)
- Remise en état du réseau d'arrosage des terrains (Report du préavis terrain de foot)
- Chambre électrique supplémentaire, pour donner suite à la décision de sortir les tableaux électriques du local
- Recherche des odeurs et réfection de la chappe du local technique

L'ensemble de ces points représente un montant total (HT) de CHF 72'000.00, ce qui a fortement entamé la réserve pour imprévus pourvue de CHF 80'000.00.

Mis à part ces imprévus de la partie génie civil, les travaux se sont déroulés dans le cadre financier présenté dans le préavis N° 73/2016-2021.

3. Travaux supplémentaires

Pour donner suite à l'installation des pompes à chaleur, situées à côté de l'accès aux courts de tennis (côté Jura), il a été constaté, à diverses reprises, que les enfants venaient jouer autour de celles-ci.

Afin de prévenir tout incident et de sécuriser nos installations, la Municipalité a pris la décision d'installer une clôture autour des PAC. Le coût y relatif, devisé par l'entreprise Mendicino est de CHF 5'500.00 TTC, montant qui n'était donc pas prévu dans le préavis initial.



4. Crédit complémentaire

La présente demande de crédit complémentaire porte donc sur les frais suivants :

Offres STG Energy pour finalisation PàC, PV et verrière :	CHF	61'340.00	(HT)
Frais d'avocat - faillite Eger Energy	CHF	<u>10'000.00</u>	(HT)
Total (HT)	CHF	71'340.00	
TVA 7.7%	CHF	5'493.18	
Total (TTC)	CHF	<u>76'833.18</u>	
Total arrondi	CHF	<u>77'000.00</u>	
Travaux complémentaire (clôture PAC)	CHF	<u>5'500.00</u>	(TTC)
TOTAL TTC	CHF	<u>82'500.00</u>	

=====

Le contentieux de CHF 60'001.82 TTC nous liant à Eger Energy, ainsi que les frais d'avocats relatifs à la récupération de ce montant, soit au total CHF 70'771.82 TTC, seront amortis directement par un prélèvement sur le fonds de réserve, ces coûts ne faisant pas partie des coûts réels des installations qui seront eux amortis sur 20 ans.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 92/2016-2021, concernant une demande d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 82'500.00 en augmentation du préavis N° 73/2016-2021 - Travaux de remise à niveau des installations techniques du Centre sportif et amélioration énergétique des bâtiments
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis en question
- D'accorder** à cet effet un crédit complémentaire de CHF 82'500.00 TTC
- D'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'autoriser** la Municipalité à amortir les coûts liés au contentieux d'un montant de CHF 70'771.82 TTC par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9281.003 « Fonds de rénovation – domaines + bâtiments »
- D'autoriser** la Municipalité à amortir le solde sur 20 ans, à l'identique du préavis initial N° 73/2016-2021

Ainsi approuvé par la Municipalité le 26 octobre 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens

Le Municipal responsable :

Denis Lehoux



(Handwritten signatures in blue ink)

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis municipal No. 92/2016-2021:

Demande d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 82'500.00 en augmentation du préavis N° 73/2016-2021 - Travaux de remise à niveau des installations techniques du Centre sportif et amélioration énergétique des bâtiments

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 2 novembre 2020, en présence de Mesdames Audrey Barchha et Lucy Kunz-Harris ainsi que Messieurs Denis Lehoux et Jean-Pierre Debluë, municipaux, de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, de Mme Samantha Kucharik, boursière, et de Messieurs Christophe Hermanjat et Yann Le Mercier, chefs de service. Monsieur François Debluë, syndic, est excusé.

Le préavis 92/2016-2021 nous a été présenté par M. Christophe Hermanjat.

1. Préambule

Dans le cadre de ce préavis, la Municipalité demande l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 82'500 en augmentation du préavis 73/2016-2021 relatif à la remise à niveau des installations techniques du Centre Sportif et à l'amélioration énergétique des bâtiments.

Le Conseil Communal avait accordé un crédit d'investissement de CHF 771'000 pour ce préavis initial en date du 11 novembre 2019.

Les travaux de remplacement de la chaudière par des pompes à chaleur (PàC) ainsi que la pause de panneaux photovoltaïques (PV) avaient été confiés à la société Eger Energy SA, celle-ci ayant fait faillite courant Juillet 2020, la Municipalité est donc contrainte de faire appel à une autre société afin de finaliser les travaux.

Une action en justice sera également entreprise afin de tenter de récupérer tout ou partie des coûts liés au matériel et aux travaux qui n'ont jamais été livrés.

Durant la réalisation des travaux de génie civil de nombreux imprévus sont apparus et ont consommé environ 90% de la ligne budgétaire réservée aux imprévus, dès lors il n'est plus possible d'absorber les coûts liés à la faillite et la finalisation des travaux sur ce budget.

La Commission des Finance remercie Mme Luquiens et Mr Hermenjat de nous avoir fait parvenir pour notre analyse les éléments complémentaires suivants :

1. Prise de position de la Municipalité relative à l'engagement de CHF 10'000 de frais d'avocat pour la procédure en justice.
2. Offre originale de Eger Energy SA contenant : le matériel et les services à livrer ainsi que les conditions de paiement.
3. La liste des éléments qui ont permis d'évaluer la "perte" de matériel et de services.

2. Aspects financiers - Finalisation des travaux et faillite Eger Energy SA

Faillite

La crise sanitaire du covid-19 survenue en début d'année a sévèrement touché certaines PME et la faillite d'Eger Energy est arrivée lors de la reprise des travaux après le semi-confinement.

D'un point de vu « professionnel », la société Eger Energy avait mené avec succès des projets d'envergure comme le Centre Artisanal des Moulières à Satigny. Le bureau d'études mandaté par la Municipalité pour ce projet, la société Optimalway, avait déjà collaboré à plusieurs reprises avec Eger Energy sur d'autres projets attestant de son savoir-faire et de la qualité de son travail.

Toutefois, l'analyse détaillée de l'extrait du registre du commerce avec radiation effectuée par Mr Rusca de la CoFin listant l'historique de l'entreprise depuis sa création jusqu'à sa faillite 4 ans plus tard montre que certains aspects auraient pu éveiller les soupçons quant à la solidité de cette entreprise.

Le contexte et les conséquences financières de la faillite sont résumés dans le tableau ci-dessous. En respect des termes du contrat de vente avec Eger Energy de 194'500 CHF TTC, la municipalité a versé à ce jour 80% de la somme total du contrat.

Travaux et Matériel	Payé à ce jour CHF	Livré et/ou effectué CHF TTC	Différence CHF
Photovoltaïque	92'200	83'624.63	8'575.36
Pompes à Chaleur	64'400	12'973.54	51'426.46

Total somme payée "en trop" à Eger Energy SA **60'001.82**

Action en justice

Afin de recouvrer tout ou partie du montant versé en trop à Eger Energy SA, un montant de CHF 10'000 est alloué pour la gestion par un avocat de ce contentieux.

Cette démarche s'effectuera en plusieurs étapes et s'il s'avère que les chances de succès sont très faibles, la procédure sera alors arrêtée.

Reprise des travaux

La reprise des travaux a pu être assurée par la société STG Energy pour les postes suivants

Désignation Travaux	Montant Offre CHF
1. Finalisation de l'installation des PàC	61'340.00(HT)
2. Travaux toiture des vestiaires foot : Pose PV et verrière en PV	

3. Aspects financiers – Avancement actuel des travaux

Lors de la présentation du préavis initial 73/2016-2021 à la CoFin, nous avons été alertés des imprévus qui pourraient découler de la complexité du secteur du Centre Sportif et du manque de documentation sur ce qui avait été mis en place auparavant dans les domaines du génie civil et de l'électricité.

L'ensemble de travaux ci-dessous liés aux imprévus rencontrés durant la réalisation représentent un montant de 72'000 CHF HT qui a été absorbé par la réserve budgétaire pour imprévus de CHF 80'000.

- Terres polluées évacuées en DCMI, 10 fois plus que prévu initialement
- Terrassement, épaisseur de la dalle de béton bien supérieure à l'estimation initiale
- Creuse à la main supplémentaire entre bâtiments
- Remise en état des évacuations des eaux claires et drains
- Creuse pour l'alimentation électrique de la bulle du tennis (Report du préavis terrain de foot)
- Remise en état du réseau d'arrosage des terrains (Report du préavis terrain de foot)
- Chambre électrique supplémentaire, pour donner suite à la décision de sortir les tableaux électriques du local
- Recherche des odeurs et réfection de la chappe du local technique

4. Crédit complémentaire

La demande de crédit complémentaire porte sur les coûts suivants :

Désignation	Montant CHF
Offres STG Energy	61'340.00
Frais d'avocat - faillite Eger Energy	10'000.00
TVA 7,7%	5'493.18
Travaux complémentaires pour sécurisation (clôture PAC) - TTC	5'500.00
Total Général TTC CHF Arrondi	<u>82'500.00</u>

Amortissements :

1. La somme relative au contentieux Eger Energy sera prélevée directement sur le Fond de réserve n° 9281.003 « Fonds de rénovation – domaines + bâtiments »
2. Le solde lié au coûts réels des travaux sera lui amorti sur 20 ans

5. Conclusion

Dans le cadre de l'évaluation des offres pour l'attribution des marchés publics, la Commission des Finances recommande à la Municipalité de mettre en place un processus de gestion des risques intégrant entre autres l'analyse du registre du commerce afin d'avoir une image complète de la santé d'une société avant de lui confier des travaux.

La Municipalité devrait également négocier plus fermement les contrats avec ses fournisseurs lorsque les conditions de paiement sont potentiellement à son désavantage.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- D'approuver** le préavis municipal N° 92/2016-2021
- D'accorder** à cet effet un crédit complémentaire de CHF 82'500.00 TTC
- D'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'autoriser** la Municipalité à amortir les coûts liés au contentieux d'un montant de CHF 70'771.82 TTC par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9281.003 « Fonds de rénovation – domaines + bâtiments »
- D'autoriser** la Municipalité à amortir le solde sur 20 ans, à l'identique du préavis initial N° 73/2016-2021

Fait à Founex, le 30 novembre 2020,

Les membres de la Commission des Finances,

Laurent Kilchherr

Gerhard Putman-Cramer

Jean Righetti

Marc Barbé

Andrea Rusca

Vincent Damba

Francois Girardin